



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question écrite n° 6868

Texte de la question

M. André Gérin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la situation de la Tunisie vis-à-vis de la liberté de presse et des droits de l'homme. L'association « Reporters sans frontières » s'inquiète du nombre croissant d'emprisonnement de journalistes, des mauvais traitements et des tortures qu'ils subissent en prison. La presse indépendante ne peut pas exister, elle fait l'objet de surveillance, de censure et de harcèlement. Les journalistes tunisiens ne peuvent pas enquêter à l'étranger. Il en est de même dans l'autre sens : la presse, notamment française, y est régulièrement interdite. La Tunisie a ratifié des traités internationaux tels que le pacte international relatif aux droits civils et politiques et la convention des Nations Unies contre la torture et autres traitements cruels. Cette violation des droits de l'homme, de son expression, concerne aussi les Tunisiens qui ne partagent pas le même avis que les autorités du pays. Il lui demande ce que le gouvernement français entend faire pour inciter le gouvernement tunisien à respecter les droits de l'homme dans le cadre des relations diplomatiques entre nos deux pays.

Texte de la réponse

La France est attentive à la situation des droits de l'homme en Tunisie, comme partout dans le monde. Elle est le premier partenaire de la Tunisie, et développe avec ce pays des relations traditionnelles d'amitié et de coopération dans tous les domaines. Dans ce contexte, les autorités françaises et tunisiennes entretiennent un dialogue régulier et confiant, et ne s'interdisent d'aborder aucun sujet. La visite d'Etat du Président Ben Ali, en octobre dernier, l'a confirmé, avec un bilan très positif. La France soutient la Tunisie dans ses choix économiques, convaincue que l'ouverture économique et le progrès social s'accompagnera nécessairement d'un progrès dans le domaine des droits de l'homme. Elle encourage la Tunisie à aller plus avant dans l'établissement d'un Etat de droit et dans le développement des libertés publiques, sans méconnaître le contexte régional difficile dans lequel se situe la Tunisie. Elle l'incite à poursuivre sur la voie des mesures qui ont été annoncées à la fin de 1997, notamment en faveur d'une plus grande liberté de la presse.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6868

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4119

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 540